VOYAGE CONTESTÉ EN ÉRYTHRÉE

Le bilan des élus suisses contrasté et peu sévère

Alors que le voyage controversé de parlementaires suisses en Erythrée touche à sa fin, la délégation fait un bilan qui contraste avec les nombreux rapports très critiques sur ce pays de l'Afrique de l'Est. Ceci dit, les politiciens helvétiques n'ont eu accès ni aux prisons ni aux camps d'entraînement.

Ce voyage en Erythrée a créé la polémique dès le départ. De nombreuses critiques ont été émises par le milieu politique, qui a vu ce séjour comme une action de propagande du régime dictatorial. Dans un rapport accablant de 500 pages, le Conseil des droits de l'homme a fait état en juillet dernier de possibles crimes contre l'humanité.

Partis la semaine dernière, les parlementaires suisses doivent rentrer d'ici samedi. Après six jours dans le pays, l'UDC Thomas Aeschi a tiré hier un bilan contrasté de son périple, évoquant trois voyages sur le terrain. Il dit à l'ATS s'être fait une idée «indépendante» de la situation dans le pays. S'il admet ne pas pouvoir présumer de la situation des droits de l'homme en Erythrée pour l'instant, il dit toutefois «ne pas avoir vu un Etat policier».

S'agissant des critiques récurrentes sur le régime érythréen, M. Aeschi semble ne pas les partager. «Je n'ai vu aucune colonne de prisonniers ni de travailleurs forcés dans aucune des rues traversées.» Les employés dans les restaurants et les bars ne sont pas enchaînés, ajoute-t-il.

Claude Béglé (pdc/VD), interrogé par la RTS, est plus nuancé: «L'Erythrée n'est pas du tout encore un pays démocratique, mais il y a une tentative d'assouplissement.» Il avoue aussi ne pas pouvoir se faire un avis sur la situation des droits de l'homme. La délégation helvétique n'a en effet pas pu visiter de prisons ni de camps d'entraînements, ni avoir accès à certains endroits demandés.

«Je n'ai pas l'impression d'être en Corée du Nord, mais plutôt à Cuba il y a quelques années», a dit M. Béglé à la radio pour résumer son bilan dont la réalité est «ni toute noire ni toute blanche». Il réfute par ailleurs toute instrumentalisation lors de ce voyage.

ATS

EN BREF

PROTECTION DES DONNÉES

Adrian Lobsiger pas contesté

La nomination d'Adrian Lobsiger comme préposé à la protection des données devrait recevoir l'aval de l'Assemblée fédérale le 16 mars. La commission judiciaire du parlement appelle sans opposition les députés à soutenir le choix opéré par le Conseil fédéral en novembre. ATS

SENTIERS EN FORÊT

Drone pour trouver les disparus

Des chercheurs suisses ont créé un programme informatique permettant à des drones de reconnaître par eux-mêmes des sentiers de forêts. A terme, cette technologie pourrait simplifier et accélérer la recherche de disparus. Il s'agit d'une première en matière d'intelligence artificielle et de robotique, a indiqué hier l'Université de Zurich. ATS

REQUÉRANTS D'ASILE

Nette diminution en janvier

Le nombre de requérants d'asile a nettement diminué en janvier. Quelque 3618 demandes ont été déposées, soit un quart de moins qu'en décembre 2015. L'Afghanistan, avec 1224 demandes (–759), la Syrie (488; –308), l'Irak, (367; –107) et l'Erythrée (233; +63) étaient les principaux pays de provenance des requérants en janvier. ATS

Joli temps pour les cornes

BÉTAIL • *L'initiative pour les vaches à cornes est sur le point d'aboutir. Le peuple votera vraisemblablement sur l'octroi de subventions aux éleveurs.*

CHRISTIANE IMSAND

Vaches, chèvres, boucs: la Constitution est bonne à tout faire. Le comité de l'initiative «Pour la dignité des animaux de rente agricoles» est en passe d'obtenir les 100 000 signatures nécessaires à l'organisation d'une votation populaire. On en était hier à 98 927. Il lui reste six semaines, soit jusqu'au 23 mars, pour obtenir une marge de sécurité.

Dans le cas présent, la notion de dignité est invoquée pour préserver les cornes des vaches, ainsi que celles des chèvres et des boucs reproducteurs. Le projet de texte constitutionnel propose d'octroyer à leurs détenteurs un soutien financier qui compenserait la place perdue dans l'étable.

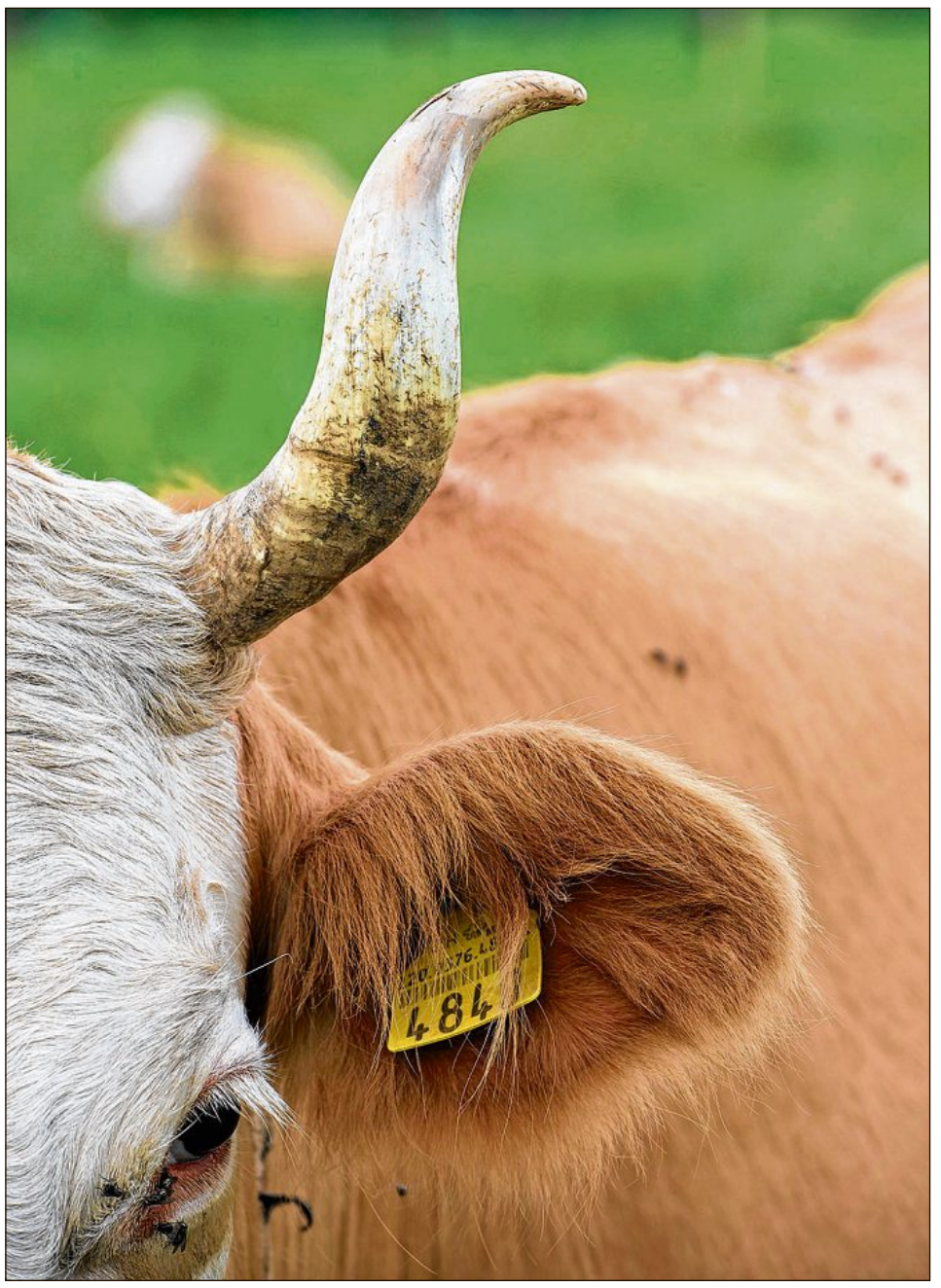

Selon les initiants, les cornes aideraient les ruminants à mieux communiquer avec le reste du troupeau. CHARLES ELLENA

Décornage douloureux

Armin Capaul, un petit paysan du Jura bernois, est l'âme de cette initiative. Depuis 18 mois, il sillonne la Suisse pour expliquer que la corne est un organe irrigué et innervé qui fait partie du corps de la vache. Il n'y aurait donc pas lieu de l'en priver pour des raisons de simple commodité, d'autant que le décornage effectué sur les jeunes bovins ne serait pas sans douleur.

> «Chaque éleveur doit pouvoir rester libre de son choix»
>
> JACQUES BOURGEOIS

«C'est aussi un organe de communication», souligne Tamara Fretz, membre du comité d'initiative et psychologue pour animaux. «Les vaches n'ont pas une bonne vision. Les cornes donnent plus d'expressivité et de visibilité aux mouvements de tête par lesquels les vaches communiquent avec le troupeau et trouvent leur place dans la hiérarchie.»

L'argument a fait mouche auprès de nombreuses organisations qui se préoccupent de la protection de la nature et du bien-être des animaux comme l'Association des petits paysans, Demeter, Pro Specie Rara ou la Fondation Franz Weber.

La Fédération suisse d'élevage de la race d'Hérens ne s'est pas non plus fait prier pour apporter son soutien. Normal: il ne viendrait pas à l'idée d'un éleveur d'en priver ses futures reines. «La vache d'Hérens naît et vit avec des cornes», s'exclame le président de la Fédération Alain Alter. «C'est propre à la race. Nous respectons la nature.»

Succès dans les villes

En dehors de ce cas particulier, la plupart des paysans choisissent d'écorner leurs bêtes, ce qui explique pourquoi l'initiative rencontre davantage d'écho dans les zones urbaines. Elle est d'ailleurs combattue par l'Union suisse des paysans (USP). «Les paysans qui écornent leurs vaches agissent pour des raisons de sécurité et de santé», explique le directeur de l'USP, le conseiller national Jacques Bourgeois (plr/FR). «Chacun doit rester libre de son choix. Il n'y a pas de raison de soutenir financièrement un éleveur qui décide de renoncer à l'écornage. Ce serait une façon de réintroduire la contribution par tête de bétail qui vient d'être supprimée dans le cadre de la politique agricole 2014-2017.»

Le texte de l'initiative ne précise pas le montant de la subvention qui serait octroyée aux détenteurs de bêtes à cornes. En cas de succès devant le peuple, il incomberait au parlement d'en fixer le montant. Il y a quelques années, Armin Capaul avait évoqué le chiffre d'un franc par jour et par tête.

Jacques Bourgeois saisit sa calculette pour montrer à quel point c'est irréaliste en cette période de pression budgétaire. «Selon le rapport «Politique agricole 2014», il y a en Suisse quelque 700 000 vaches. A supposer que la moitié conservent leurs cornes, la Confédération devrait verser 127 millions de francs aux éleveurs. Et on n'a pas encore parlé des chèvres et des boucs!»

Pétition sans résultat

A ses yeux, une telle mesure n'a d'ailleurs pas sa place dans la Constitution. Les initiants rétorquent qu'ils n'avaient pas le choix car la pétition lancée sur le même sujet n'a eu aucun écho. Ils ne veulent pas non plus criminaliser les paysans en invoquant devant les tribunaux la disposition constitutionnelle sur la dignité de la créature qui pourrait justifier l'interdiction de l'écornage. **I**

PROCUREUR GÉNÉRAL DE GENÈVE

Olivier Jornot sous enquête administrative

Le procureur général du canton de Genève, Olivier Jornot, fait l'objet d'une procédure administrative ouverte par le Conseil supérieur de magistrature (CSM). Son comportement inadéquat lors d'une soirée serait en cause.

Selon «Le Temps», qui a révélé hier l'information, des débordements ont pu avoir lieu lors de la fête de fin d'année du Parquet qui s'est tenue en janvier. Olivier Jornot se serait donné en spectacle lascivement avec une procureure dans une boîte de nuit.

Le CSM confirme avoir ouvert une procédure administrative sur la base d'informations ayant été portées à sa connaissance, peu après la soirée en question. La procédure vise le procureur général et une procureure.

Sollicité hier par l'ATS, M. Jornot ne fait pas de commentaire sur cette affaire. «Compte tenu de l'enquête en cours, je ne souhaite pas m'exprimer sur les faits et je réserve mes réponses aux questions que le CSM voudra bien me poser», explique-t-il.

Le CSM est l'instance de surveillance du pouvoir judiciaire. Il «veille au bon fonctionnement des tribunaux et notamment à ce que les magistrats du pouvoir judiciaire exercent leur charge avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité», selon les précisions du site internet du pouvoir judiciaire. A noter, que M. Jornot est membre du CSM. La loi sur l'organisation judiciaire prévoit quatre sanctions pour les magistrats: l'avertissement, le blâme, l'amende et la destitution.

L'ouverture de cette procédure disciplinaire a été révélée une semaine après la publication d'un article de «L'Illustré» sur la vie privée du procureur général. Il était question de sa relation avec une procureure et d'un achat commun d'un bien immobilier avec cette dernière. Ces faits étaient présentés comme problématiques, car la loi précise que les personnes qui vivent durablement ensemble ne peuvent pas être membres de la même juridiction.

Les révélations de l'hebdomadaire ont poussé l'avocat et conseiller national Yves Nidegger (udc) à déposer plainte contre le procureur général. Interrogé par l'ATS, l'avocat confirme la nouvelle information publiée hier dans «L'Illustré»: il a saisi lundi le CSM. Yves Nidegger explique avoir subi des menaces indirectes de la part du procureur général après avoir dénoncé en novembre des comportements problématiques de la part d'une procureure. Cette procureure entretient une relation durable avec M. Jornot comme l'a appris par la suite M. Nidegger. ATS

Olivier Jornot se serait donné en spectacle lascivement avec une subordonnée dans une boîte de nuit. KEYSTONE-A

JUSTICE GENEVOISE

Le condamné a transmis le VIH à sa compagne

Le Tribunal correctionnel de Genève a condamné un homme de 50 ans à deux ans de prison avec sursis complet pour avoir transmis le VIH à sa copine. Ce Turc, qui venait d'apprendre sa séropositivité, pensait ne pas lui faire courir de risque en n'éjaculant pas en elle.

«Pour moi, c'était impossible de contaminer quelqu'un, car mon taux de virémie était faible», s'est-il défendu hier. Celui-ci était si bas qu'il n'allait pas devoir prendre de médicaments avant au moins quatre ans. Le médecin lui avait aussi indiqué qu'il y avait un risque sur mille qu'il contamine une partenaire en cas de rapports sexuels non protégés, tout en insistant sur le fait qu'il devait l'informer. ATS